



RQRA

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS
DES RÉSIDENCES POUR ÂÎNÉS

La voix des RPA

Budget 2026-2027

Mémoire prébudgétaire



20 janvier 2026

Table des Matières

À propos du Regroupement québécois des résidences pour aînés (RQRA)	03
Mise en contexte	04
Portrait d'une situation en détérioration	06
Investir dans un partenariat à long terme avec les RPA	08
Solution n°1 : Mieux financer les soins et l'assistance personnelle	08
Recommandation n°1 : Financer les services de soutien à domicile aux aînés vivant en RPA sous forme d'allocation plutôt que d'achats de services aux RPA	
Recommandation n°2 : Maintenir l'admissibilité des aînés au programme d'allocation personnalisé (PAP) lorsqu'ils ajoutent des services de soutien à domicile à leur bail en RPA	
Recommandation n°3 : Adopter un mécanisme d'indexation prévisible au taux horaire du programme d'allocation personnalisée	
Solution n°2 : Maintenir le niveau de soins en favorisant la rétention et la formation du personnel	09
Recommandation n°4 : Financer un crédit d'impôt de 37,5 % sur la masse salariale des soins en RPA pour une période de 5 ans	
Recommandation n°5 : Financer le développement d'une formation virtuelle facilitant la formation et la diplomation des préposés	
Solution n°3 : Réduire les coûts de construction et la lourdeur réglementaire pour préserver des milieux de vie humains	10
Recommandation n°6 : Relancer le programme d'aide à la modernisation des installations des résidences pour aînés qui a pris fin le 31 mars 2025	
Recommandation n°7 : Rehausser à 10 % le critère de fixation de loyer pour les dépenses d'immobilisation à l'intérieur de l'immeuble	
Recommandation n°8 : Inciter l'ensemble des ministères et le monde municipal à réduire la lourdeur administrative, réglementaire et fiscale	
Conclusion	12

À Propos du Regroupement québécois des résidences pour aînés (RQRA)

Le Regroupement québécois des résidences pour aînés (RQRA) place au cœur de sa mission le bien-être, la sécurité et la qualité des soins offerts aux aînés du Québec. En soutenant le développement des résidences privées pour aînés (RPA) et en défendant les intérêts des personnes qui y vivent, le RQRA contribue activement à offrir aux aînés un milieu de vie chaleureux, sécuritaire et adapté à leurs besoins.

Fondé en 1989, le RQRA regroupe près de 800 propriétaires et gestionnaires de RPA, soit 60 % de l'ensemble des RPA au Québec et 84 % des résidents en hébergement privé. Au total, plus de 114 000 aînés y vivent. Il s'agit du plus important regroupement d'entreprises privées consacrées au logement et aux services pour aînés au Canada.

Le RQRA est également membre fondateur de l'Alliance québécoise des milieux de vie pour aînés (AQMVA), qui rassemble tous les acteurs du secteur de l'hébergement, incluant les ressources intermédiaires, les CHSLD privés, les organismes sans but lucratif d'habitation et les services de soins à domicile.

Les résidences pour personnes âgées (RPA) membres du RQRA offrent bien plus qu'un lieu où habiter. Elles sont des actrices essentielles pour les aînés du Québec et proposent des services essentiels telles que des loisirs, des repas de qualité, un environnement propice aux relations humaines, ainsi que des services d'assistance personnelle et de soins de santé adaptés aux aînés en perte d'autonomie. Guidés par des valeurs de respect, d'intégrité et d'excellence, les RPA assument au quotidien des services qui sont souvent en complément ou en remplacement de ceux du réseau public.

En soutenant les RPA, on soutient non seulement les aînés, mais l'ensemble du système de soins du Québec.



Mise en contexte

En permettant aux Québécois de choisir des RPA qui correspondent à leurs besoins et à leur rythme de vie, le Québec s'est doté d'un levier efficace pour maintenir l'autonomie des aînés et pour retarder leur admission en milieux institutionnels beaucoup plus coûteux, comme les ressources intermédiaires (RI) ou les CHSLD.

Par la diversité des services offerts (sécurité, repas, loisirs, assistance personnelle ou soins infirmiers), ces milieux favorisent la participation sociale, l'engagement physique et cognitif, ainsi que la continuité des routines qui structurent le vécu de nos aînés. Cette approche personnalisée contribue à réduire leur déclin fonctionnel, un facteur clé dans le maintien à domicile.

Par ailleurs, en proposant des milieux de vie qui valorisent les capacités plutôt que les limitations, les RPA jouent un rôle central dans la lutte contre l'âgisme. Elles participent à transformer les représentations sociales du vieillissement en mettant de l'avant l'autonomie, la dignité et la pleine participation des aînés à la vie communautaire. Elles contribuent également à renforcer le droit de choisir son milieu de vie, un principe fondamental dans une société engagée envers l'inclusion et le respect des personnes âgées.

Concrètement, les RPA au Québec sont assujetties au *Règlement sur la certification des résidences privées pour aînés* et sont réparties en quatre catégories selon le niveau de services offerts :

- **Catégorie 1** : Résidences sans but lucratif offrant au moins deux services destinés aux aînés autonomes. On y retrouve 6 % des 135 700 unités en RPA au Québec
- **Catégorie 2** : Résidences à but lucratif offrant au moins deux services destinés aux aînés autonomes. On y retrouve 7 % des unités en RPA au Québec.
- **Catégorie 3** : Résidences destinées aux personnes âgées dites « semi-autonomes », mais leur flexibilité permet aussi d’y retrouver des résidents autonomes ou en légère perte d’autonomie, puisque des services d’assistance personnelle et des soins infirmiers peuvent y être offerts. La majorité des unités (78 %) se retrouvent dans cette catégorie.
- **Catégorie 4** : Résidences qui s’adressent aux personnes en perte d’autonomie fonctionnelle, modérée ou sévère. Cette catégorie de RPA offre, à la fois, des services d’assistance personnelle (aide à la vie quotidienne) et des services de soins infirmiers. Elles comptent 9 % des unités au Québec.

Ces catégories, parfois combinées au sein d’un même bâtiment, illustrent la capacité des RPA à s’adapter à la diversité des besoins des aînés et à offrir des milieux de vie évolutifs, centrés sur la dignité, la sécurité et l’autonomie des personnes. Elles sont cependant parfois mal comprises par les acteurs gouvernementaux, ce qui vient complexifier l’application et la modification de l’encadrement des établissements.

Portrait d'une situation en détérioration

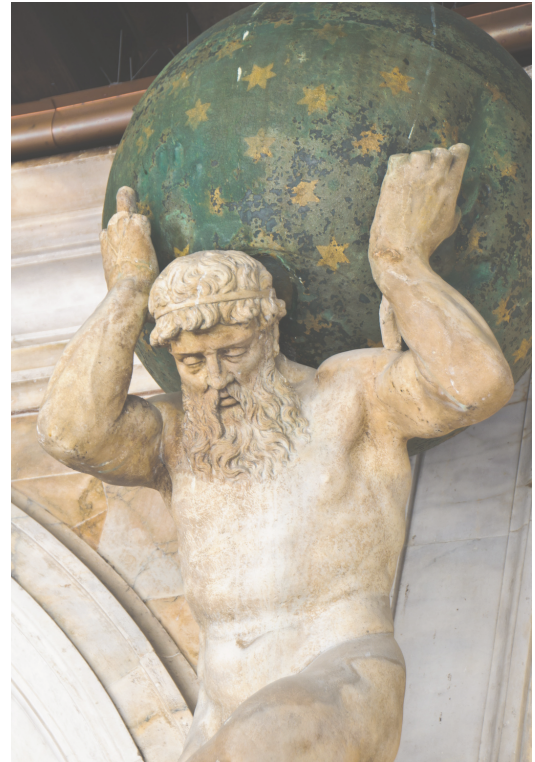
Le modèle des RPA s'est transformé en profondeur avec l'arrivée du régime de certification en 2007, entraînant un recul marqué des petites résidences en région et une concentration croissante des plus grandes en milieu urbain.

De plus, depuis la pandémie, les dépenses liées au logement, aux assurances, à l'alimentation et aux soins ont augmenté à un rythme beaucoup plus rapide que les revenus de nos aînés. Les RPA ont donc absorbé une partie importante de ces augmentations des coûts en limitant l'augmentation des loyers, ce qui a menacé la rentabilité de nombreux établissements.

Cette fragilité économique a été renforcée par un ensemble de contraintes réglementaires et administratives. En conséquence, on compte 41 % moins de RPA depuis 2008, et près de 700 établissements ont fermé depuis 2018. Et ce, alors que la population québécoise de 75 ans, âge où la perte d'autonomie s'accroît, augmentera de plus de 350 000 personnes au cours des dix prochaines années.

Les fermetures de RPA entraînent des conséquences immédiates : des milliers d'aînés doivent être relogés dans des milieux publics saturés, ou encore demeurer à l'hôpital à un coût journalier disproportionné. Les simulations économiques sont sans équivoque : une augmentation du taux d'hébergement institutionnel, même légère, entraînerait des milliards de dollars en dépenses additionnelles pour l'État sur une décennie.

Le coût des services essentiels dépasse tout simplement la capacité de payer des aînés québécois.



Un partenariat renforcé avec les RPA

Ces tendances convergentes imposent une conclusion claire : le Québec doit miser davantage sur les résidences privées pour aînés (RPA) s'il souhaite répondre concrètement aux besoins de sa population vieillissante tout en limitant la pression sur le réseau public.

À titre comparatif, une place en RI coûte en soins et services plus de 65 000 \$ par année, une place en CHSLD public près de 170 000 \$, et une unité en maison des aînés environ 1 M\$ à construire plus un coût de soins et services annuel (non dévoilé), des montants largement supérieurs au coût des services fournis en RPA.

La solution passe donc selon nous par un partenariat durable entre le gouvernement du Québec et les RPA, afin de préserver les RPA existantes, particulièrement celles offrant des soins, et de renforcer leur capacité d'agir comme premier rempart contre l'institutionnalisation prématurée.

En consolidant ce modèle et en reconnaissant sa contribution à l'intérêt collectif, le Québec se doterait d'un levier concret pour faire face au vieillissement de sa population tout en assurant aux aînés un milieu de vie sécuritaire, humain et accessible.

Investir dans un partenariat à long terme avec les RPA

Pour concrétiser ce partenariat, le RQPA propose de se concentrer sur trois types de solutions visant à maximiser les fonds publics et augmenter le niveau de soins de nos aînés.

Les recommandations de ce mémoire seront donc divisées dans les solutions suivantes :

Solution n°1 : Mieux financer les soins et l'assistance personnelle

Au cœur des RPA, il y a avant tout des personnes, des aînés qui souhaitent continuer à vivre dignement dans un environnement familial et sécuritaire. Les RPA sont l'un des rares milieux capables d'offrir, sous un même toit, des services essentiels comme l'aide pour se laver, s'habiller, se déplacer, gérer sa médication ou recevoir des soins infirmiers, bref, tout ce qui permet à un aîné de rester autonome, chez lui.

Pourtant, le modèle actuel de financement fragilise cet accompagnement. Le système d'achats de services, souvent complexe et imprévisible, crée des ruptures de soins pour les aînés et alourdit inutilement l'organisation du travail. Il ne reflète pas la réalité humaine des RPA, où les équipes sont présentes en continu.

Un financement réellement centré sur l'aîné, sous forme d'allocations directes, permettrait de reconnaître la valeur des soins offerts en RPA et d'assurer une plus grande équité pour les personnes âgées, en leur donnant accès aux services dont elles ont besoin dans le milieu de vie qu'elles choisissent. Ce modèle est également beaucoup plus efficient. Lorsqu'un résident vit en RPA, les soins ne nécessitent aucun déplacement, ce qui réduit les coûts à environ 38 \$ l'heure, comparativement à plus de 80 \$ l'heure en soutien à domicile public. Les allocations directes permettent ainsi de servir plus d'usagers pour chaque dollar investi.

Pour que ce modèle fonctionne, il est toutefois indispensable que les allocations respectent les tarifs prévus au bail des RPA, afin d'éviter de transférer aux résidences la différence entre le coût réel des services et les montants financés par les programmes publics. De plus, sans mécanisme d'indexation, l'écart entre le taux horaire du programme d'allocation personnalisée (PAP) et le coût réel des services augmentent chaque année, compromettant la continuité des soins et fragilisant encore davantage les milieux de vie capables d'accompagner les aînés en perte d'autonomie.

De façon plus précise, le RQRA recommande de :

- **Recommandation n°1** : Financer les services de soutien à domicile aux aînés vivant en RPA sous forme d'allocation plutôt que d'achat de services aux RPA.
- **Recommandation n°2** : Maintenir l'admissibilité des aînés au programme d'allocation personnalisé (PAP) lorsqu'ils ajoutent des services de soutien à domicile à leur bail en RPA.
- **Recommandation n°3** : Adopter un mécanisme d'indexation prévisible au taux horaire du programme d'allocation personnalisée.

Solution n°2 : Maintenir le niveau de soins en favorisant la rétention et la formation du personnel

Derrière chaque soin offert en RPA, il y a une personne dévouée : une préposée qui connaît le prénom de chaque résident, une infirmière qui prend le temps d'écouter, un membre du personnel qui remarque les petits changements que personne d'autre ne verrait. Ce sont ces équipes, présentes jour et nuit, qui permettent aux aînés de demeurer dans un milieu de vie chaleureux et familial plutôt que d'être institutionnalisés plus tôt que nécessaire.

Pourtant, ces mêmes équipes sont fragilisées. Les RPA doivent composer avec une pénurie de main-d'œuvre, des écarts salariaux avec le réseau public et un manque de prévisibilité dans les programmes de soutien. En effet, le programme de transition salariale, qui a pourtant joué un rôle crucial, est déjà en perte de vitesse : son plafond horaire n'a pas été indexé depuis 2021 et prendra fin en décembre 2026, ce qui crée de l'incertitude et freine la capacité des RPA à planifier leurs besoins et leur financement à long terme.

Lorsque le personnel quitte, ce n'est pas seulement un poste qui se vide : ce sont des relations humaines qui se brisent et une continuité de soins qui s'effrite. Assurer la stabilité des soins passe donc par la stabilité des équipes. Pour y arriver, le Québec doit reconnaître la valeur du travail de ces personnes essentielles et leur offrir des conditions justes. Un soutien ciblé à la masse salariale des soins permettrait de réduire l'écart avec le réseau public, de retenir les travailleurs expérimentés et d'éviter que des RPA soient forcées de réduire leur niveau de soins, ou de fermer leurs unités.

La pénurie de main-d'œuvre dans les RPA rend également indispensable un investissement accru dans la formation des postes clés, notamment les préposés aux bénéficiaires, le personnel infirmier et les travailleurs de soutien. Les données montrent que ces fonctions connaissent des taux de postes vacants parmi les plus élevés au Québec et que plusieurs d'entre elles seront en déficit marqué d'ici 2028. Pour soutenir la qualité des services et répondre aux besoins croissants des aînés, il est essentiel d'élargir l'accès à la formation et d'en réduire les coûts pour les employeurs. Une subvention directe aux RPA permettrait de former plus rapidement du personnel qualifié. Cette approche pourrait s'inspirer des modèles existants, comme le financement accordé à l'ARIHQ pour soutenir la formation spécialisée.

De façon plus précise, le RQRA recommande de :

- **Recommandation n°4** : Financer un crédit d'impôt de 37,5 % sur la masse salariale des soins en RPA pour une période de 5 ans.
- **Recommandation n°5** : Financer le développement d'une formation virtuelle facilitant la formation et la diplomation des préposés.

Solution n°3 : Réduire les coûts de construction et la lourdeur réglementaire pour préserver des milieux de vie humains

Une résidence pour aînés n'est pas qu'un bâtiment : c'est un lieu de vie, un lieu de soins, un milieu social où les gens tissent des liens, reprennent confiance, retrouvent des routines et une dignité parfois perdue. Pour maintenir ces espaces vivants, sécuritaires et adaptés, les RPA doivent continuellement investir dans leurs infrastructures, moderniser leurs installations, adapter leurs unités de soins, améliorer la sécurité, intégrer de nouvelles technologies.

Mais la multiplication des normes, la hausse des coûts de construction et les contraintes administratives freinent ces investissements essentiels. Lorsqu'une RPA renonce à rénover ou à améliorer une unité de soins faute de moyens, ce sont les aînés qui en subissent les conséquences. Lorsqu'une résidence ferme, ce sont des vies bouleversées, des déplacements forcés et une perte de repères pour des personnes vulnérables.

Réduire la lourdeur réglementaire et soutenir les investissements : c'est un moyen concret de préserver des milieux de vie adaptés à nos aînés. C'est permettre à une résidence en région de garder son étage de soins ouvert. C'est éviter qu'une personne âgée doive quitter son quartier, son réseau, son chez-soi.

De façon plus précise, le RQRA recommande de :

- **Recommandation n°6** : Relancer le programme d'aide à la modernisation des installations des résidences pour aînés qui a pris fin le 31 mars 2025.
- **Recommandation n°7** : Rehausser à 10 % le critère de fixation de loyer pour les dépenses d'immobilisation à l'intérieur de l'immeuble.
- **Recommandation n°8** : Inciter l'ensemble des ministères et le monde municipal à réduire la lourdeur administrative, réglementaire et fiscale.

Conclusion

Les résidences privées pour aînés occupent une place essentielle dans le parcours de vie des Québécois. Elles offrent des milieux de vie humains, sécuritaires et adaptés, où l'autonomie et la dignité des personnes âgées sont au cœur de l'accompagnement. Dans un contexte où le vieillissement de la population atteint une ampleur sans précédent, ces milieux deviennent plus que jamais indispensables pour répondre aux besoins croissants en soins, en assistance et en soutien.

Face à l'accélération des défis démographiques, économiques et organisationnels, il est urgent d'investir et d'agir ensemble pour garantir à tous les aînés québécois un accès réel à des soins de qualité, accessibles et adaptés à leur degré d'autonomie. Le statu quo n'est plus une option : sans une action concertée, les coûts humains et financiers pour le Québec s'alourdiront de manière insoutenable.

Dans cet effort collectif, les RPA représentent un partenaire incontournable. Elles sont déjà implantées partout au Québec, efficaces, flexibles et capables d'offrir les services essentiels à une fraction du coût des milieux institutionnels. Le RQRA et ses membres sont prêts à travailler avec le gouvernement du Québec pour bâtir un partenariat durable et pour s'assurer que le modèle d'hébergement et de soins québécois soit à la hauteur des besoins et de la dignité, des aînés québécois.



RQRA

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS
DES RÉSIDENCES POUR ÂÎNÉS

La voix des RPA

Regroupement québécois des résidences pour aînés (RQRA)

425, boulevard De Maisonneuve Ouest, suite 1008
Montréal (Québec) H3A 3G5



www.rqra.qc.ca



@RQRAqc



RQRA - Regroupement québécois des résidences pour aînés



Regroupement québécois des résidences pour aînés - RQRA



@rqra_insta



@RQRA-obnl